

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 octobre 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Soixantième session
Points 106, 107 et 108 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Note verbale datée du 28 septembre 2005, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de Madagascar
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint deux exemplaires du Plan d'action adopté par l'Atelier national d'experts pour l'incorporation législative des instruments universels contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, qui s'est tenu du 30 août au 1^{er} septembre 2005 à Antananarivo (voir l'annexe).

La Mission permanente de Madagascar serait reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir porter les recommandations de l'Atelier à l'attention de l'Assemblée générale, au titre des points 106, 107 et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.



**Annexe à la note verbale datée du 28 septembre 2005,
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente
de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

**Atelier national d'experts pour l'incorporation législative
des instruments universels contre le terrorisme
et la criminalité transnationale organisée**

**Antananarivo, République de Madagascar
30 août-1^{er} septembre 2005**

Plan d'action

Nous, participants de l'Atelier national d'experts :

Considérant les obligations internationales de la République de Madagascar en vertu de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies et des conventions et protocoles pour la prévention et la répression du terrorisme;

Considérant que la République de Madagascar a déjà ratifié 10 des 12 instruments universels contre le terrorisme;

Considérant la ratification par la République de Madagascar de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles;

- I. Recommandons au Gouvernement de la République de Madagascar de prendre les mesures suivantes :
 1. Déposer à la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies les instruments de ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles additionnels afin de participer à la prochaine conférence des États parties;
 2. Engager le processus de ratification des deux instruments suivants :
 - Convention pour la répression des actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, 1988
 - Protocole à la Convention du 10 mars 1988 pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental, 1988
 3. Incorporer avant la fin de l'année 2006 en droit interne les infractions et les dispositions corollaires établies par les instruments universels contre le terrorisme et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles, sur la base de la proposition de réforme législative élaborée lors du présent atelier et figurant en annexe I;
 4. Envoyer le rapport complémentaire de la République de Madagascar au Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité des Nations Unies et les rapports aux comités établis en vertu des résolutions 1267 et 1540 du Conseil de sécurité;

5. Considérer la Direction des Études du Ministère de la justice comme étant le point focal national pour assurer le suivi de la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme et du présent plan d'action comme pour l'élaboration des rapports dus aux comités du Conseil de sécurité établis en vertu des résolutions 1267, 1373 et 1540 conjointement avec la Direction de la coopération multilatérale du Ministère des affaires étrangères;

6. Participer à la troisième Conférence des ministres de la justice des pays francophones d'Afrique au plus haut niveau qui aura lieu à Dakar du 3 au 5 novembre 2005 et à l'Atelier sous-régional d'experts de Moroni pour renforcer la coopération judiciaire en matière pénale des États membres de la Commission de l'océan Indien du 28 au 30 novembre 2005;

II. Demandons à l'ONUSC d' :

1. Organiser à Antananarivo un atelier national pour la formation des magistrats et des services compétents chargés de l'application de la loi pour la mise en œuvre des instruments susmentionnés, du 22 au 24 novembre 2005, en coopération avec le Fonds monétaire international et Interpol

2. Organiser un atelier national de formation spécifique en matière d'extradition et d'entraide judiciaire;

3. Apporter une assistance technique et matérielle pour l'édition, la reproduction et la diffusion de la version amendée du Code pénal incorporant législativement les instruments susmentionnés;

4. Spécialiser des experts nationaux en matière de lutte antiterroriste et les former pour diffuser l'expertise ainsi acquise au niveau national, y compris à l'École nationale de la magistrature, l'École supérieure de la gendarmerie nationale, l'École nationale supérieure de la police ainsi que toutes les autres écoles concernées;

5. Fournir le matériel et l'expertise appropriés au Ministère de la justice en vue de la sensibilisation des citoyens malgaches à la lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'état de droit, notamment par le biais de séquences vidéo ou télévisées et des visioconférences;

6. Faciliter la traduction et la diffusion des guides et manuels de l'ONUSC pour la mise en œuvre des instruments susmentionnés afin d'assurer un meilleur suivi et l'efficacité de l'action contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée;

III. Demandons aux autorités gouvernementales compétentes de bien vouloir porter le présent plan d'action à l'attention de la soixantième session de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.